



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA HAUTE-CORSE

Rapport d'activité des services de l'Etat



ANNEE 2015

Avant - propos



L'obligation légale de communication aux conseillers départementaux de la Haute-Corse du rapport d'activité des services de l'État est l'occasion d'un échange constructif sur l'action de l'État en 2015.

Cette année, ce rapport se veut encore plus synthétique que celui de 2014 dans la présentation de l'action des services de l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires du gouvernement telles que définies dans le projet d'action stratégique de l'État (PASE) en Haute-Corse. Il témoigne de la diversité des interventions des services et de leur importance au quotidien dans la vie de nos territoires.

Au-delà des traditionnelles missions régaliennes, au premier rang desquelles la sécurité, dans le contexte dramatique qu'a connu notre pays en 2015 marqué par les terribles attentats de Paris, les principales priorités pour l'année 2015 se sont inscrites dans un contexte économique toujours difficile même si la tendance est désormais plus favorable. La mobilisation pour l'emploi, le soutien de l'économie agricole, la cohésion sociale et territoriale à travers les actions de protection des populations les plus vulnérables, d'accès au logement et d'action éducative ont constitué des priorités sans oublier la protection de notre environnement et l'aménagement du territoire.

La modernisation de l'État se poursuit entre dématérialisation, rationalisation et simplification, l'objectif d'un service public plus accessible, à l'écoute et présent, a été recherché avec constance.

Les échanges étroits et réguliers avec les collectivités locales, notamment dans le cadre de l'élaboration du schéma de coopération intercommunale, les organisations professionnelles et la société civile auront permis, tout au long de l'année, de nouer une relation profonde et fructueuse.

Je remercie vivement l'ensemble des services de l'État, dont le présent rapport témoigne de l'investissement quotidien, du professionnalisme et de la volonté de répondre toujours mieux aux attentes de nos concitoyens.

Alain THIRION

Sommaire

I L'ETAT ASSURE LA SECURITE DE TOUS	4
• 1.1 - assurer la sécurité intérieure	4
• 1.2 - soutenir la sécurité routière	5
• 1.3 - s'engager pour la sécurité sanitaire	6
• 1.4 - renforcer la sécurité de la chaîne alimentaire	8
• 1.5 - être garant de la prévention des risques naturels et technologiques	8
• 1.6 - assurer la sécurité dans les établissements scolaires	9
• 1.7 - poursuivre le contrôle des activités maritimes	10
II L'ETAT S'ENGAGE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE	11
• 2.1 - faciliter l'accès et le retour à l'emploi	11
• 2.2 - accompagner les entreprises	12
• 2.3 - conforter l'économie agricole	13
• 2.4 - développer l'investissement public local	14
• 2.5 - soutenir l'activité portuaire et maritime	15
III L'ETAT AMÉNAGE DURABLEMENT LE TERRITOIRE	18
• 3.1 - veiller à l'application des règles d'urbanisme	18
• 3.2 - valoriser et protéger le patrimoine naturel	19
• 3.3 - intégrer le patrimoine architectural, monumental et archéologique de la Corse comme facteur de développement durable	23
IV L'ETAT CONSOLIDE LA COHÉSION SOCIALE EN FAVORISANT L'ACCÈS AU LOGEMENT ET EN PRÉVENANT LES EXCLUSIONS	24
• 4.1 - promouvoir l'action éducative	24
• 4.2 - favoriser l'accès au logement	25
• 4.3 - lutter contre l'exclusion et pour la protection des personnes vulnérables	27
V L'ETAT SE MODERNISE POUR AMÉLIORER LE SERVICE AUX USAGERS	28
• 5.1 - Poursuivre l'amélioration du service à l'utilisateur	28
• 5.2 - Faciliter les démarches des usagers	29
• 5.3 - Rendre les services de l'État en Corse encore plus performants	29
• 5.4 - Organiser les élections	30
• 5.5 - Assurer le Contrôle de Légalité et conseiller les collectivités territoriales	30

I - L'ETAT ASSURE LA SECURITE DE TOUS

Assurer la sécurité des citoyens est le premier devoir de l'État. Cette mission recouvre la lutte contre toutes les formes de délinquances y compris sur les routes, et la prévention et la protection contre les risques qui menacent la vie humaine.

Le département de Haute-Corse est divisé en deux zones de compétence en matière de sécurité et d'ordre publics : une zone de police (4 communes dont Bastia), qui relève de la direction départementale de la sécurité publique (168 fonctionnaires) et une zone de gendarmerie couverte par le groupement de gendarmerie pour les autres communes de Haute-Corse (436 militaires répartis en quatre compagnies territoriales).

Ces deux services bénéficient en outre respectivement du renfort permanent d'une compagnie républicaine de sécurité et d'un escadron de gendarmerie mobile.

Par ailleurs des services spécialisés régionaux (Police Judiciaire, section de recherche de gendarmerie, GIR) concourent à la mission de police judiciaire dans le domaine de la grande criminalité. La police aux frontières est particulièrement impliquée dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Elle assure, par ailleurs, la sûreté et la sécurité des plates-formes aéroportuaires du département.

Dans la continuité des années précédentes, et grâce à des moyens humains et matériels stabilisés, l'évolution de la délinquance reste bien orientée en Haute-Corse en 2015.

Renforcement des mesures de sécurité : Après les événements du début janvier 2015 à Paris et l'activation du plan VIGIPIRATE, la présence des forces de l'ordre sur la voie publique a considérablement été renforcée. A titre d'illustration, 3546 F/H ont été réalisées par les seuls effectifs de la DDSP contre 564 F/H en 2014 appuyés dans cette mission par les CRS.

1.1 - ASSURER LA SECURITE INTERIEURE

(a) *La délinquance générale marquée par des évolutions contrastées en fonction du type d'infraction.*

L'année 2015 est marquée par :

Une baisse des atteintes aux biens (de 2,54 % en ZPN et 2,06 % pour ZGN) et des escroqueries et infractions économiques et financières. en 2015.

Une hausse des faits de destruction par incendies, notamment les incendies de véhicules (53,59% de véhicules incendiés supplémentaires pour ZPN) et les feux de poubelles et de locaux à poubelles (257%).

Un plan spécifique de lutte contre les incendies de véhicules a été mis en œuvre afin d'endiguer la progression des dégradations par incendies. Un travail a été entrepris avec les partenaires institutionnels (communautés de communes, mairies, bailleurs sociaux...) pour relancer l'enlèvement des véhicules dits « épaves ou ventouses » et limiter les risques d'incendies.

- Une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (20,77 % pour ZGN), liée notamment à une augmentation des violences non crapuleuses (28 % pour ZGN), des violences intra-familiales et des violences sexuelles: cependant, la présence des effectifs des forces de l'ordre, l'occupation constante de la voie publique, ont été des outils indispensables de dissuasion quant à la commission de certains types de faits de violences, notamment aux abords des lieux de rassemblements festifs nocturnes, à Bastia et sur le reste du territoire, où les conduites addictives nuisent au respect

de la paix et de la tranquillité publiques.

(b) *Un recul de la violence et des attentats*

En Haute-Corse, l'action terroriste poursuit son recul en 2015.

- 4 attentats et 1 tentative recensés.

La lutte contre la criminalité organisée

L'année 2015 aura été marquée en Haute-Corse par un véritable tournant en matière de criminalité avec une baisse globale des homicides et des règlements de compte :

- 4 homicides contre 6 en 2014 dont 2 règlements de compte (3 en 2014)
- 8 tentatives d'homicides contre 7 en 2014 dont 1 tentative de règlement de comptes (2 en 2014)

(c) *Les produits stupéfiants et les armes*

Pour l'ensemble des acteurs, la lutte contre les stupéfiants est une exigence de santé publique parce que ce type d'infraction constitue un point d'entrée vers la délinquance d'appropriation et l'économie souterraine. Le contrôle des réseaux de distribution de stupéfiants est également un des mobiles potentiels d'affrontements entre groupes criminels pouvant conduire à des règlements de compte.

Le groupement de gendarmerie s'est doté d'un outil spécifique, à cet effet, par la création d'une unité de 6 gendarmes exclusivement missionnés pour lutter contre les trafics de produits stupéfiants.

Rappel des saisies au niveau du département

- cocaïne : 439g
- cannabis : 132,5
- armes : 15

(d) *La sécurisation des matchs de Football Professionnel*

Les services d'ordre mis en place à l'occasion des matchs de football professionnel du Sporting Club de BASTIA, évoluant en ligue 1 et du Cercle Athlétique Bastiais, évoluant en nationale 1, mobilisant des effectifs importants de la DDSF.

A minima, une centaine d'heures de fonctionnaires est dévolue pour chaque manifestation de ligue 1, et ½ unité de forces mobiles est systématiquement engagée pour les matchs non signalés à risques. Lorsqu'ils sont signalés, ce dispositif est renforcé en conséquence.

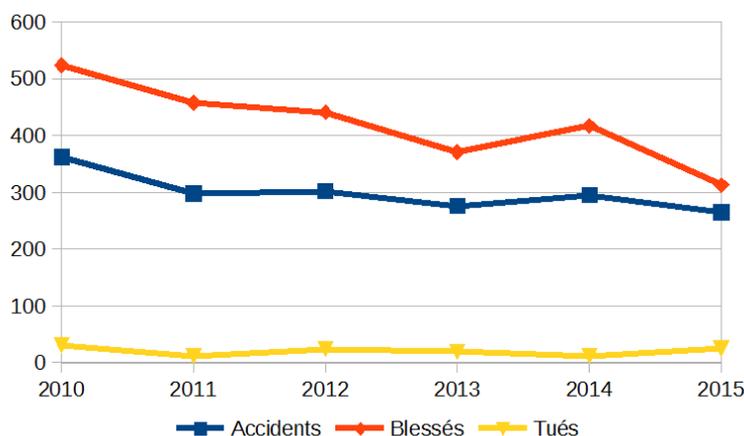
1.2 - SOUTENIR LA SECURITE ROUTIERE

(a) *Bilan annuel*

Le bilan de l'année 2015 révèle une situation contrastée, avec d'une part une diminution significative du nombre d'accidents et de blessés, et d'autre part une mortalité routière en forte hausse avec 25 morts (+ de 108 % par rapport à 2014)

L'analyse des causes de l'accidentalité met clairement en lumière que les accidents mortels sont majoritairement imputables à des conduites addictives (alcool et/ou stupéfiants) ainsi qu'à des vitesses excessives, ce triptyque étant souvent en cause dans beaucoup d'accidents et que les auteurs, contrairement aux constats nationaux, sont majoritairement issus de la tranche 25-59 ans. Par ailleurs, on constate également que les deux-roues motorisés sont fortement touchés (20 % des accidents mortels).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Accidents	362	298	302	276	295	265
Blessés	524	458	441	371	417	313
Tués	30	12	24	19	12	25



(b) actions de prévention et d'information

Des actions de prévention et d'éducation ont été mises en place dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière. Des efforts ont notamment été déployés pour faire connaître et banaliser les « opérations SAM », (*celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas*) et pour mettre en place une campagne de sensibilisation sur les risques locaux en deux-roues motorisés.

Les forces de police et de gendarmerie maintiennent une pression forte sur le terrain pour modifier les comportements.

En 2015, ces services ont procédé à :

- 45 141 dépistages d'alcoolémie (dont 1311 se sont révélés positifs)
- 3860 procès-verbaux pour excès de vitesse
- 593 suspensions immédiates de permis de conduire (dont 401 pour alcoolémie positive, 49 pour usage de stupéfiants et 143 pour excès de vitesse)

La sécurité routière restant une priorité nationale, des actions de sensibilisation ont également été menées dans les établissements scolaires par les partenaires institutionnels (police, gendarmerie, service du SDIS, DDTM) et associatifs :

- 1544 élèves sensibilisés de primaires (65 classes)
- 1253 permis piéton délivrés

1.3 - S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Les missions qui relèvent du service « Protection animale et végétale » de la DDCSPP ont pour objectifs fondamentaux de veiller à la santé des animaux et des végétaux, à la protection des consommateurs et de l'environnement. Elles permettent ainsi de sécuriser le développement agricole en assurant la santé des filières animales et végétales.

(a) La santé animale : poursuite du plan contre la tuberculose

La poursuite du plan contre la tuberculose a confirmé l'importance de l'action menée dans les élevages. Les abattages partiels réalisés dans les élevages infectés ont permis d'assainir 2 troupeaux sur les 7 initialement placés sous arrêté de déclaration d'infection en 2014.

(b) La santé des végétaux : lutte contre la Xylella Fastidiosa

- 11 foyers ont été déclarés en Haute-Corse : 4 dans la région bastiaise, 6 en Balagne et à 1 Ghisonaccia, tous traités avec l'appui des services du Conseil départemental pour ce qui concerne la désinsectisation.
- 1 732 prélèvements ont été effectués
- 153 dérogations autorisant l'introduction de végétaux ont été accordées, sur la base d'une analyse de risque au cas par cas.



Lutte contre le capricorne asiatique : on observe une diminution du nombre de foyers ce qui valide la stratégie mise en place.

Il manque la lutte contre le charançon rouge qui tue les palmiers en Corse, tous les élus et les usagers le voient et il serait dommage que le Préfet se fasse rappeler à l'ordre sur ce sujet qui a un impact sanitaire, visuel et touristique ainsi qu'un impact sur les finances car les traitements sont très chers.

(c) protection du consommateur

En matière de protection économique du consommateur, l'activité a été axée en 2015 sur le secteur de l'immobilier, sur le secteur de la boulangerie-pâtisserie (vérification des règles d'hygiène et d'information du consommateur), sur l'étiquetage des denrées avec l'entrée en application du règlement européen INCO (information du consommateur), et sur la loyauté des transactions sur les produits faisant référence à la Corse, en particulier les produits alimentaires sous signes de qualité ou label (fromages, charcuterie, fruits et légumes, huile d'olive, viandes de boucherie, miel, ...).

Résultats obtenus

- 900 visites d'établissements
- 4700 actions de contrôle
- 119 prélèvements.

Les interventions ainsi réalisées ont été suivies d'effets dans 17 % des cas et ont donné lieu à des mesures administratives et/ou sanctions pénales).

- 20 procédures contentieuses ont été dressées dont une large majorité de dossiers pénaux.
- 89 réclamations traitées

1.4 - RENFORCER LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Ont été réalisés en 2015

- 844 inspections soit 631 établissements différents
- 76 prélèvements du plan de surveillance et de contrôle des contaminants de l'alimentation
- 212 prélèvements de salmonelles en abattoir de boucherie.

Les suites de ces inspections se sont traduites par :

- 25 avertissements
- 36 notifications de mise en demeure administrative afin de remédier à des non-conformités majeures pouvant entraîner un risque sanitaire. Ces mises en demeure sont re-contrôlées systématiquement et les non conformités ont été levées lors du deuxième contrôle.
- 3 procès verbaux pour abattage hors d'un abattoir agréé.
- 17 destructions ou retraits volontaires pour un poids de 520 kg de denrées.
- 3 632 pièces ou carcasses d'animaux saisies pour un poids total de 11 264kg soit un peu moins de 1% du tonnage abattu.

Des agréments sanitaires communautaires ont été attribués à 13 établissements permettant le développement de l'activité économique agroalimentaire :

- Filière lait : 5
- Transformation des viandes : 4
- Produits de la pêche: 3
- Restauration sociale: 1



Accompagnement de projet : un abattoir temporaire le jour de l'Aïd el Adha a été agréé ce qui a permis l'abattage de 120 moutons en plus de ceux abattus à l'abattoir de Ponte Leccia.

1.5 - ETRE GARANT DE LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

(a) Les événements marquants de l'année 2015

L'année 2015 a été marquée par plusieurs événements violents, qui ont révélé la grande sensibilité du département aux risques naturels :

- intempéries de mars 2015 : inondations à Oletta avec la mort d'un couple noyé, inondation à Biguglia avec le décès d'un homme dans sa voiture
- intempéries de début octobre 2015 : inondations sur les bassins du Golo (Ponte-Leccia, Lucciana), et du Fium'Alto (Folelli, commune de Penta-di-Casinca), inondations en Balagne (Urtaca, Ile Rousse) et dans le Nebbiu (Poggio d'Oletta)
- glissement de terrain d'octobre 2015 : chute de blocs sur un immeuble à Ville-de-Pietrabugno (Bastia)

Tous ces événements ont été classés en catastrophe naturelle dans des délais extrêmement courts.

(b) Les plans de prévention des risques naturels

La Haute-Corse est concernée par plusieurs types de risques naturels, donnant lieu à l'élaboration de plans de prévention des risques :

- **PPR Inondations** : Approbation des PPRI de Bastia et Ville-de-Pietrabugno
- **PPR Littoral** : 1 PPRL prescrit : la Marana
- **PPR Incendies de forêts** : 14 approuvés, 2 prescrits
- **PPR mouvement de terrain** : suite à l'éboulement de Ville-de-Pietrabugno, un PPR sera prescrit.

A noter qu'un autre risque naturel est présent avec un enjeu sanitaire non négligeable ; **l'amiante**, 130 communes sont potentiellement concernées.

Aux actions mises en œuvre à la suite des intempéries et inondations de 2015, il convient d'ajouter celles, déjà programmées indépendamment des intempéries de 2015, comme l'accompagnement par la Direction départementale des territoires et de la mer de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du Grand Bastia, désigné également comme Territoire à Risque Important.

Le Préfet a également pris un arrêté préfectoral au sujet du barrage de l'Argentella dont la situation est en cours de traitement.

Les risques technologiques

Dans le département, 4 sites sont concernés :

- Corse expansif (Morosaglia),
- ENGIE (Bastia),
- Butagaz (Lucciana)
- Dépôt de munitions de la BA126 (Solaro-Ventiseri).

En 2015, ont été réalisées les actions suivantes :

- approbation du PPRT de l'établissement Corse Expansif
- saisine des POA et organisation de l'enquête publique du PPRT de l'établissement ENGIE

1.6 - ASSURER LA SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- (a) Signature d'une convention entre le lycée maritime de BASTIA et l'unité départementale de Haute-Corse pour valoriser les bonnes pratiques de cet établissement en matière de santé-sécurité.*

L'activité maritime est caractérisée par un environnement de travail dans des conditions extrêmes qui rend la santé-sécurité incontournable et a fait l'objet au lycée maritime de Bastia d'une pédagogie spécifique en situation et transposable. Des outils et séances d'information vont être mis en place pour développer ces bonnes pratiques tant auprès des professionnels du secteur que des branches professionnelles.

- (b) La mise en œuvre des consignes ministérielles et une communication relatives aux mesures de sécurité par les services de la DASEN à l'ensemble des acteurs.*

- Mise en ligne d'une note de service relative à la gestion des situations de crises liées aux risques majeurs
- Transmission d'un registre des référents sécurités aux directeurs d'école et chefs d'établissement dans le cadre de la protection des espaces scolaires

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (D.U.E.R.)

Ce document a pour objectif de recenser et d'évaluer les situations à risque qui peuvent être à l'origine d'une atteinte à l'intégrité physique des usagers de l'établissement.

Il a été mis en place :

- Dans le 1^{er} degré : 136 écoles sur 139
- Dans le 2nd degré : 21 établissements sur 22

(c) Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.)

Le P.P.M.S. est l'élément du D.U.E.R. qui traite des risques d'origine extérieure à un établissement ou une école.

- Dans le 1^{er} degré : environ 91% des écoles du département ont élaboré un P.P.M.S.
- Dans le 2nd degré : 7 établissements sur 22 ont élaboré leur P.P.M.S.

(d) La Prévention de la radicalisation

L'éducation nationale participe au volet préventif du plan national de prévention de la radicalisation:

Ont ainsi été réalisés en 2015 :

- la collaboration de la conseillère technique de service social à la cellule de prévention de la radicalisation du département de la Haute-Corse.
- la publication par le ministère de l'éducation nationale d'un livret intitulé « Prévenir la radicalisation des jeunes » à l'usage des chefs d'établissement et des équipes éducatives.
- la sensibilisation des chefs d'établissement à la prévention de la radicalisation en présence de personnalités du comité interministériel de prévention de la délinquance et du centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam Lors d'une réunion présidée de Haute-Corse, en janvier 2015.

1.7 - POURSUIVRE LE CONTROLE DES ACTIVITÉS MARITIMES

La DDTM opère des contrôles continus au fil de l'an en matière de police des pêches, de police de la navigation et de police administrative des activités maritimes de plaisance.

Bilan de l'activité 2015 :

- 235 contrôles sur les navires de pêche, dans les restaurants et établissements commerciaux vendant des produits de la mer. 10 procès-verbaux d'infraction(s) ont été dressés à l'issue de ces contrôles
- 67 contrôles dans le domaine de l'environnement
- 66 contrôles des équipements de sécurité des navires

- 36 contrôles des règles de navigation
- 2 contrôles de navires à passagers

Dans le secteur de la plaisance, on pourra retenir, au titre de l'année 2015 :

- 152 contrôles des activités nautiques (voile, kayak, plongée sous-marine),
- 86 contrôles en matière de pêche de plaisance
- 146 contrôles de navires de plaisance
- 11 contrôles d'établissements proposant des activités nautiques (dont 6 en inter-services)
- 3 opérations sécurité mer coordonnées par le service au nom du préfet maritime de la Méditerranée

II - L'ETAT S'ENGAGE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Dans un contexte de crise économique, l'État est aux côtés des demandeurs d'emploi pour les soutenir dans leur recherche d'emploi et des entreprises pour les aider à se développer.

L'État propose en premier lieu des solutions pour les demandeurs d'emplois, favorise l'insertion mais également soutient les entreprises et l'agriculture, accompagne les projets des collectivités et participe au développement économique du territoire.

2.1 - FACILITER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

Les chiffres des demandeurs d'emplois en Haute-Corse ne sont pas satisfaisants en 2015 avec 10 038 demandeurs de catégorie A, soit une augmentation de 2,4% en un an.

Les différentes mesures et dispositifs mis en place par l'Unité départementale de la DIRECCTE de Haute-Corse ont permis cependant de faire diminuer de 2% le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans.

Promouvoir les mesures d'insertion

Les contrats aidés

DISPOSITIFS	Objectifs	Réalisé	résultats
Contrats d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE)	639	756	+18 %
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	155	205	+32 %
Emplois d'avenir (EAV)	254	277	+9 %
Insertion par l'activité économique (CDD Insertion)	150	129	-14 %

L'apprentissage

733 contrats d'apprentissage signés en 2015.

2.2 - ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

La Haute-Corse compte près de 30 000 entreprises

(a) Favoriser une économie compétitive :

On observe une augmentation des montants unitaires des crédits alloués et une diminution du nombre de dossiers

En 2015, les 19 000 entreprises soumises à un régime réel d'imposition ont pu bénéficier du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du Crédit d'impôt pour l'investissement en Corse (CICOR). Le montant moyen du CICE (imputé ou remboursé) est passé de 5 650 à 8 067 € et le montant du CICOR de 8 771 à 12 384 €.

Une plus forte sollicitation de la CCSF

Le suivi des entreprises en difficulté a été assuré par la Commission des chefs de services financiers dont le rôle est d'examiner les demandes de plans de règlement relatifs aux dettes fiscales et sociales. Grâce à une action de communication destinée à faire connaître le dispositif, 80 dossiers ont pu être traités en 2015 contre 37 en 2014.

(b) Garantir l'effectivité du droit du travail et mieux lutter contre la fraude

L'activité de l'inspection du travail en quelques chiffres :

- 846 interventions sur le terrain
 - dont 50 % sont des contrôles ou contre-visites pour vérifier le respect de la réglementation sous tous ses aspects
 - 25 % sont des enquêtes faisant suite à des accidents de travail, ou préalable à des avis et décisions administratives
 - 25 % sont des réunions sur la santé et la sécurité dans les entreprises (CHSCT) ou sur les chantiers (CISSCT) et dans une moindre mesure à des missions de conciliation.
- 208 documents ont fait l'objet de contrôles sur pièce.

60% des suites à interventions sont des lettres d'observation, 28% des avis, le reste se répartit entre des décisions administratives, des procès-verbaux ou des mises en demeure.

La lutte contre les fraudes aux prestations internationales a pris une nouvelle ampleur

La Corse a été en 2015 la deuxième région d'emploi de travailleurs dans le cadre de prestations de service international derrière l'Île-de-France et la première en pourcentage de la population active.

En 2015, la loi Macron a étendu les pouvoirs de l'inspection du travail en matière de sanctions administratives avec des amendes dont le montant cumulé peut atteindre 500 000 euros ou même en cas de manquement grave de l'employeur aux droits fondamentaux des salariés, la suspension temporaire d'activité.

Pour accompagner ces modifications législatives, des actions d'information et de communication à destination des entreprises ont été réalisées, les actions de contrôle ont été renforcées et ciblées sur

les situations particulièrement infractionnistes.

Bilan positif en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et de travail clandestin. : tendances d'activité en hausse :

- Contrôles d'étrangers en situation irrégulière : + 2,31 % ;
- Éloignements : +21,79 % ;
- Infractions à la Législation sur le Travail : + 4,88 % ;
- Aide au Séjour : + 11,11%
- Fraude documentaire : +9,26%

Une structure fonctionnelle a été instituée et pérennisée, assurant une meilleure réactivité ainsi qu'une confidentialité accrue, sous l'appellation de Groupe Travail Illégal 2B (GTI 2B) au sein de la gendarmerie. :

- 151 délits relevant du travail clandestin (principalement du travail dissimulé par dissimulation de salariés)
- 428 contrôles
- 35 % des entreprises contrôlées étaient en infraction.
- 3 opérations coordonnées au niveau départemental ont été menées en collaboration avec les différents partenaires institutionnels

Le démantèlement d'une filière de travail illégal entre la Roumanie et la Corse

L'enquête menée par la Direction départementale de la police de l'air et des frontières de la Haute-Corse en lien avec la DIRECCTE via INTERPOL a permis d'établir qu'une société d'intérim « fantôme » basée en Roumanie mettait à disposition d'entreprises locales et dans différents secteurs d'activité (BTP, hôtellerie-restauration, nettoyage), des ouvriers recrutés en Roumanie et orientés en Corse sous couvert de faux contrats de détachement.

Les ouvriers roumains, introduits et employés illégalement (absence de fiche de paye, salaires aléatoires ..) étaient hébergés par les employeurs locaux.

Cette pratique de détachements frauduleux, en place depuis 2013, permettait aux entreprises locales concernées de ne pas s'acquitter de charges sociales et fiscales relatives à l'emploi de ces salariés.

39 ouvriers roumains, employés dans ce cadre, ont été recensés pour un préjudice de 150 000€ estimé par l'URSSAF.

- 11 personnes ont été mises en cause dans cette affaire dont 10 employeurs de Haute-Corse et 1 correspondante de l'entreprise roumaine en Corse.
- 2 autres membres de l'entreprise roumaine, installés en Roumanie, ont font l'objet d'un mandat de recherche européen.

2.3 - CONFORTER L'ECONOMIE AGRICOLE

(a) Les aides directes

La Direction départementale des territoires et de la mer met en œuvre les mesures de développement rural en faveur des exploitants agricoles et conduit les politiques contractuelles concernant les exploitations.

En agriculture, le soutien au développement économique prend la forme d'aides directes.

En 2015, du fait de la mise en œuvre de la réforme de la PAC, et afin de ne pas impacter les trésoreries des exploitations agricoles, un Apport de Trésorerie Remboursable à 831 exploitants a été mis en place. En Corse, cet ATR a été octroyé sur la base de la surface graphique déclarée en 2015 avec une valeur de 120€ / ha et un complément de 16 € / ha sur les 52 premiers hectares.

Cet ATR s'étant avéré insuffisant pour un certain nombre d'exploitants, un nouvel ATR complémentaire a été acté lors de la réunion du 14 janvier 2016 au Cabinet du ministre de l'agriculture en présence des professionnels agricoles insulaires, permettant ainsi de ramener les exploitants à des niveaux d'aides comparables à 2014 (l'objectif est d'atteindre 90 % des aides surfaciques de 2014). Le versement de ce nouvel ATR est intervenu le 22 février 2016.

Montant global de l'ATR: 12, 6 M €

(b) Décliner les mesures de la nouvelle politique agricole commune

Campagne 2015

Depuis 2011, le taux de télédéclaration en Haute-Corse n'a cessé de progresser (69,12 % en 2011, 83,2 % en 2012, 85,77 % en 2013).

En 2014, du fait de ce résultat, le département de la Haute-Corse a été choisi pour faire partie des départements pilotes engagés dans le « zéro papier ». Aussi aucun dossier papier n'a été envoyé aux exploitants agricoles au cours de cette campagne.

Depuis, le taux de télédéclaration en Haute-Corse a atteint les 99 %.

(c) Restaurer le dialogue entre les agriculteurs et les grandes et moyennes surfaces

Au cours de l'année 2015, les professionnels agricoles, par la voix de leurs élus, ont alerté les services de l'État sur les difficultés rencontrées dans la commercialisation de leurs productions, notamment à cause de promotions « intempestives » et « successives » qui donnent le sentiment aux producteurs de devoir sacrifier en permanence leurs prix.

Afin de restaurer le dialogue entre ces deux secteurs d'activités, une cellule de suivi a été mise en place en novembre 2015, à laquelle ont participé les principales enseignes représentant la grande distribution en Corse, les agriculteurs et l'ensemble des partenaires institutionnels concernés (Services de l'État, ODARC, CDA2B et CCI2B).

2.4 - DEVELOPPER L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

En contrepartie de l'association des collectivités à la contribution au redressement des finances publiques, l'État renforce les effets de la péréquation et soutient l'investissement public local, ce qui se traduit en Haute-Corse par les évolutions suivantes :

- au titre de la péréquation "verticale", la Dotation de Solidarité Urbaine, (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour les communes voient leurs montants augmenter respectivement de 17,40 %, 11,50 % et 13,53 % ;
- au titre de la péréquation horizontale, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) progresse de plus de 48 % pour les communes et plus de 17 % pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- le taux plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est maintenu à 4,50 % pour la seconde année ;
- la création d'une aide pour les maires bâtisseurs ;
- le soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte, par la Caisse des dépôts et de consignations, de pré-financer le fonds de compensation de la TVA avec un prêt à taux zéro.

(a) Les dotations en fonctionnement, allocations compensatrices, dotations globales de décentralisation

Le montant total des concours financiers de l'État versé aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale s'élève à 175 100 540 €, dont :

- 123 116 370€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de ses composantes,
- 47 524 356 € au titre de la compensation de la fiscalité,
- 4 459 814€ au titre des Dotations Générales de Décentralisation (DGD).

(b) Les dotations en investissement et FCTVA en hausse

Pour préserver l'investissement local, l'État intervient notamment au travers de la dotations d'équipement des territoires ruraux qui s'est élevée pour le département en 2015 à 6 438 299 €, soit une hausse de l'enveloppe de près de 50 %. Cette dotation a permis de financer 106 projets pour un montant global de travaux de 12,34M€ portant principalement sur des bâtiments scolaires et péri-scolaires, de la voirie et des logements communaux ou mairies, salles polyvalentes.

Par ailleurs, les collectivités ont bénéficié de 20 728 252€, au titre du fonds de compensation de la TVA pour des dépenses d'investissement qui se sont élevées à 132 M€. Le taux du FCTVA est passé de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses effectuées à compter du 1^{er} janvier 2015.

(c) Le suivi de la santé financière des collectivités

Deux dispositifs, en lien avec les services de la DDFIP et des sous-préfectures, ont été mis en place afin de détecter et d'accompagner les collectivités qui connaissent des difficultés ou fragilités financières :

- Le réseau d'alerte, par le biais de ratios, permet d'identifier les situations à risque et de sensibiliser les exécutifs locaux aux mesures de restauration qui devraient être mises en œuvre ;
- L'observatoire des finances locales définit les actions à conduire auprès des collectivités qui relèvent du réseau d'alerte.

En 2015, l'État a saisi à 2 reprises la Chambre régionale des comptes de Corse pour non adoption du budget primitif.

2.5 - SOUTENIR L'ACTIVITE PORTUAIRE ET MARITIME

(a) L'activité portuaire

On observe une baisse du trafic passager au port de commerce de Bastia

2,11 millions de passagers (- 1,2 % par rapport à 2014).

Le nombre d'escales a aussi diminué pour atteindre 2.487 (- 5 %).

Jusqu'en 2013, le port de Bastia était classé second port français pour le trafic de passagers. Il est désormais 4^{ème} derrière, respectivement, Calais, Marseille et Dunkerque.

Le trafic « marchandises » est resté stable à 2 millions de tonnes (hydrocarbures confondus). Il a été cependant noté la reprise de l'activité de transport de ciment en vrac (22.000 tonnes au lieu de 15.000 tonnes les années antérieures).

La situation est contrastée pour les ports de Calvi et de l'Ile-Rousse

Le trafic « passagers » du port de Calvi s'est stabilisé en 2015 à 132.000.

Plusieurs escales de navires de croisières ont dû être annulées, et les paquebots ré-orientés vers Ajaccio, à cause d'une houle trop importante.

De son côté, le port de l'Ile-Rousse a vu son nombre d'escales et de passagers diminuer. Les navires ont en effet effectué 422 touchées (- 9%) et le nombre de passagers a décré de 1,5 %, pour s'établir à 432.000.

A contrario, le trafic fret a notablement (+ 18 %) augmenté et a atteint 121.000 tonnes.

Le bilan sur le transfert de domanialité des ports

20 ports ont déjà été transférés aux collectivités compétentes, dont 3 en 2014, à Luri, Bastia, et Calvi. Les transferts des ports sont en cours de finalisation à l'Ile-Rousse, alors que Centuri restent à instruire.

Des travaux d'extension portuaire ont été accordés en 2015 à Brando et Rogliano.

(b) La gestion administrative et socio-économique des activités maritimes

Dans le domaine de la plaisance, en 2015, 17.556 navires de plaisance étaient immatriculés à Bastia.

- 206 immatriculations de navires neufs,
- 1394 mutations de propriété
- 1 013 permis de conduire les bateaux de plaisance délivrés.

La DDTM a également instruit les dossiers suivants :

- 36 déclarations de manifestations nautiques
- 12 demandes d'agrément au profit d'établissements pratiquant l'initiation et la randonnée encadrée de véhicules nautiques à moteur ainsi que 29 demandes d'agrément pour l'exercice de monitorat,
- 2 dossiers de créations de bateaux-écoles,
- 5 nouveaux plans de balisage des plages d'une commune littorale ont été avalisés

III - L'ETAT AMENAGE DURABLEMENT LE TERRITOIRE

L'aménagement des territoires est conçu pour améliorer la vie des citoyens. Il permet un développement équilibré du territoire, visant à réduire les inégalités spatiales. Il mobilise tout un ensemble d'acteurs dans divers domaines : économie, agriculture, transports, environnement, etc.

3.1 - VEILLER A L'APPLICATION DES REGLES D'URBANISME

(a) L'Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme

L'année 2015 a été marquée par un nombre important de prescriptions d'élaboration ou de révision de PLU et de carte communale en raison des annulations contentieuses, d'une application plus stricte de la loi littoral, mais aussi de certaines échéances dont celles de la loi ALUR induisant une caducité des POS au 31 décembre 2015 sauf à prescrire leur révision en PLU avant cette date :

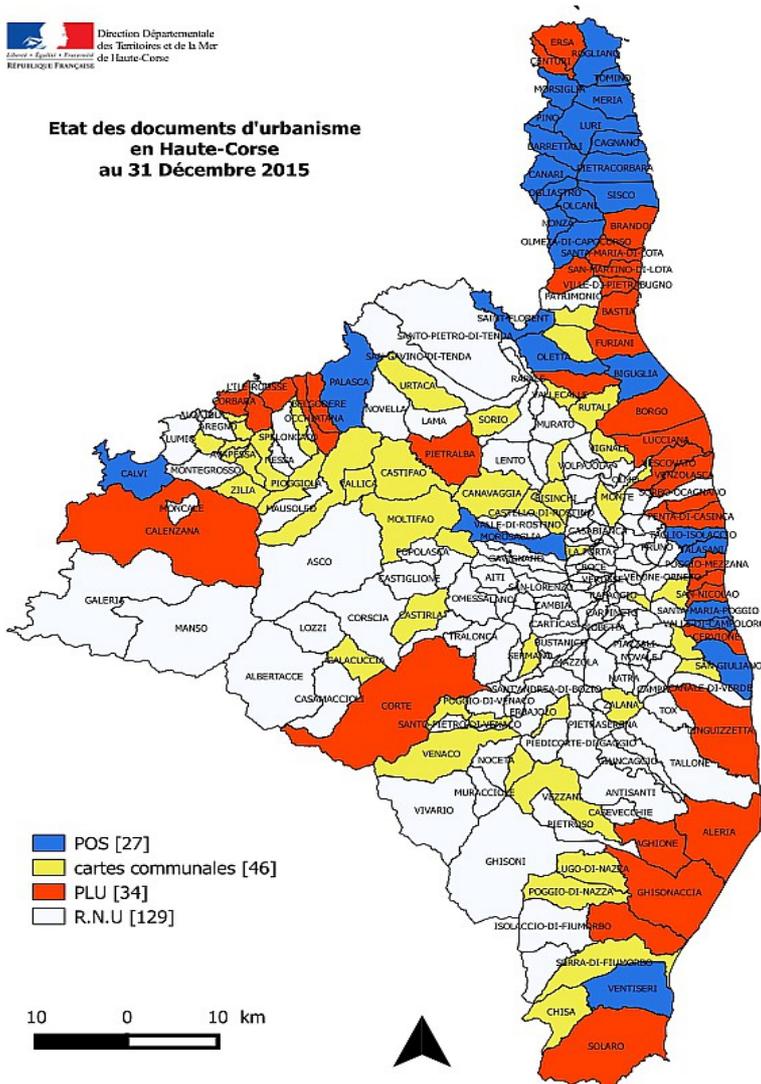
- 21 prescriptions d'élaboration de PLU (dont révision POS valant prescription PLU)
- 7 prescriptions d'élaboration de carte communale
- 7 prescriptions de révision de PLU
- 2 prescriptions de révision de carte communale.

En 2015 :

- 1 nouveau PLU a été approuvé
- 3 nouvelles cartes communales co-approuvées.
- Une carte communale approuvée par une commune a fait l'objet d'un refus de co-approbation.

Annexe 1 : Carte de l'état d'avancement des documents d'urbanisme au 31/12/2015

**Etat des documents d'urbanisme
 en Haute-Corse
 au 31 Décembre 2015**



(b) La fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

La loi ALUR a prescrit la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2015, de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes dotées d'un PLU membres d'un EPCI regroupant une population totale supérieure à 10 000 habitants.

En Haute-Corse, cette disposition s'applique aux communes de :

- Furiani, Santa-Maria-di-Lota, San Martino-di-Lota et Ville-di-Pietrabugno pour la communauté d'agglomération de Bastia
- Borgo, Biguglia et Lucciana pour la communauté des communes de Marana-Golo
- Calvi, Calenzana, Cateri et Avapessa pour la communauté de communes de Calvi-Balagne
- Ghisonaccia, Prunelli-di-Fiumorbo et Ventiseri pour la communauté de communes de Fium'orbu-Castellu.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, il appartient à ces communes de décider selon quelles modalités les demandes d'autorisation d'urbanisme sollicitées sur leur territoire seront instruites, en restant « dans la sphère publique » ; l'instruction étant assurée soit par la commune elle-même, soit par convention avec l'intercommunalité.

Pour les autres communes, l'État a instruit au cours de l'année 2015, 3638 dossiers d'actes

d'urbanisme déposés par les pétitionnaires, soit :

- 1367 permis de construire
- 1187 déclarations préalables
- 1034 certificats d'urbanisme
- 40 permis d'aménager
- 10 permis de démolir

La baisse par rapport à 2014 (4440 dossiers) s'explique par le transfert aux 4 intercommunalités de + de 10.000 habitants précitées.

Dans le cadre du plan de contrôle urbanisme 2015, 115 opérations ont été menées. Le plan visait à contrôler tant, des zones qu'il convient de protéger comme des sites classés ou des espaces naturels ou agricoles, que des zones impactées par les plans de prévention des risques.

Sur ces 115 opérations ciblées, 37 se sont conclues par l'établissement d'un procès-verbal transmis au procureur de la République. Des contrôles sont également effectués tout au long de l'année à la demande de maires, d'administrés ou par constatation aléatoire d'un agent de la DDTM. Dans ce cadre, 57 procès-verbaux pour infraction au code de l'urbanisme ont été dressés en 2015 pour 150 contrôles (38 %)

(c) Le contrôle de légalité de l'urbanisme

Sécuriser les PLU sur le plan juridique.

Ont été réalisées en 2015 :

- Retrait partiel de 4 PLU (par la collectivité)
- 4 requêtes préfectorales en annulation et suspension à l'encontre de 3 PLU et 1 PLU Intercommunal. Ces 4 PLU déferés ont fait l'objet d'un jugement du Tribunal Administratif les annulant totalement ou partiellement selon le document.

Une application stricte du droit des sols

En 2015, les services de l'État ont enregistré 2849 actes pris dans le domaine de l'application du droit des sols. Le contrôle de légalité exercé sur ces actes a donné lieu à :

- 47 déferés ayant entraîné 33 jugements dont 22 annulations, 4 rejets, 7 désistements
- 45 référés ayant entraîné 35 ordonnances dont 26 accordés, 6 refus, 6 désistements
- 16 désistements après régularisation

3.2 - VALORISER ET PROTEGER LE PATRIMOINE NATUREL

(a) Protéger le domaine public maritime naturel

L'instruction des autorisations d'occupation temporaire : une activité en augmentation

169 dossiers d'autorisation d'occupation temporaires traités (AOT, concessions de plage, concessions d'utilisation du DPM, mouillages organisés) contre 153 en 2014

Le littoral de la Haute-Corse comptabilise 51 (52 en 2014) établissements commerciaux et/ou terrasses à usage de restaurant qui bénéficient d'une autorisation d'occupation du DPM. Les restaurants de plage des concessions de l'Ile-Rousse et de Calvi comprennent respectivement 7 et 16 restaurants en dur chacun.

A côté de ces établissements autorisés, se trouvent aussi 12 structures commerciales occupantes sans titre, avec notamment 10 structures en dur et 2 saisonnières. 4 structures ont régularisé leur

situation.

La surveillance du DPM : une activité soutenue

La DDTM assure la surveillance du DPM en effectuant des contrôles tout au long de l'année, mais en plus grand nombre en saison estivale. En 2015, ces contrôles ont donné lieu à 15 (20 en 2014) lettres de mise en demeure envers des détenteurs d'occupations temporaires, à raison de 3 pour démontage partiel des structures après le 15 octobre et 12 pour occupation non conforme à l'arrêté préfectoral.

Ces contrôles peuvent aussi être l'occasion de constater des occupations irrégulières du DPM. Dans ce cas, la DDTM engage les procédures graduelles prévues à cet effet : constat d'occupation du DPM, mise en demeure, procès-verbal, saisine du Tribunal Administratif pour contravention de grande voirie et éventuellement au pénal en cas d'infraction au titre de l'urbanisme.

Evolution des procédures

Années	Mises en demeure	Contravention de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2012	40	6	0	0
2013	30	33	2	0
2014	20	13	3	0
2015	31	10	2	0

Enfin, au terme de procédures contentieuses ayant conduit à une obligation de remise à l'état naturel du DPM, l'Etat veille à l'application des décisions de justice. En la matière, son action en 2015 a été particulièrement soutenue, notamment sur la plage de Lozari avec la démolition de la dernière paillote.

Ainsi, 2 établissements ont effectué des remises en état du milieu naturel en démolissant les terrasses implantées, il s'agit de :

- la terrasse de l'établissement de plage « LE BEAU RIVAGE » situé à Algajola, retirée en octobre, suite à une contravention de grande voirie et jugement du tribunal administratif
- la Terrasse de l'établissement de plage « LE KANTEEN » situé à Borgo, retirée en octobre après mise en demeure.

La délimitation du DPM

112,5 kilomètres de côtes ont été délimités sur les 381,11 km de côtes dont 132,55 km de plages que compte le département. Ce qui représente 85 % du linéaire sableux.

Les zones de mouillages organisés

2 zones de mouillages organisés :

- 229 postes d'amarrages à Calvi
- 110 postes d'amarrage à Galéria

En 2015, la procédure d'instruction pour la création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) a été lancée pour la commune de l'Ile Rousse.

Les autorisations de travaux

Les travaux ou la circulation d'engins à moteur sur le rivage de la mer nécessitent une autorisation préalable du Préfet. Ainsi en 2015, deux communes ont bénéficié d'un arrêté préfectoral exceptionnel autorisant l'ouverture de grau. Elles se sont en contrepartie engagées dans la constitution des dossiers administratifs pour obtenir des autorisations pérennes.

Face au problème de l'érosion du littoral, et dans l'attente de la mise en place d'un syndicat mixte en capacité d'assurer la gestion du trait de côte sur la côte orientale, 9 demandes de travaux de protection d'urgence ont été sollicitées en 2015 sur les communes d'Aleria, Cervione, Linguizetta, Penta di Casinca, San Nicolao, Santa Maria Poggio et Venzolasca.

Les servitudes de passage pour les piétons le long du littoral

En 2015, des travaux d'entretien et de remplacement de la signalétique de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) cheminant sur la commune de Patrimonio ont été réalisés pour un montant de 35 K€.

Afin de garantir l'entretien de cette servitude, une convention entre l'État et la commune de Patrimonio a été établie.

Les services de la DDTM, en lien avec la Mairie de Lumio et le conservatoire du littoral, ont, par ailleurs, lancé les bases de la création d'une SPPL à Lumio.

La gestion du trait de côte et les phénomènes préoccupants d'érosion sur la Plaine Orientale

Ce sont près de 44 % du linéaire de la Plaine Orientale qui font face à des phénomènes d'érosion et près de 78 % de ce même linéaire côtier qui présentent une sensibilité forte, voire très forte, à l'érosion lors des tempêtes.

Les services de l'État travaillent en appui aux élus concernés et en lien avec le Conseil départemental et la Collectivité territoriale de Corse à la création d'un syndicat mixte chargé de lutter contre l'érosion.

(b) Préserver les ressources en eau

Poursuite de la mise aux normes des stations d'épuration et la police de l'eau

La police de l'eau en Haute-Corse est depuis plusieurs années marquée par le nécessaire rattrapage structurel en termes d'équipements de traitement des eaux résiduaires urbaines.

Le département compte 24 stations de plus de 2 000 équivalents habitants devant toutes comporter un étage de traitement biologique pour être conformes. Toutes les opérations sont programmées et financées notamment au titre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI).

- La station de Borgo Nord achevée en début d'année 2015.
- Les stations d'Aregno, Belgodère, Cervione, Lumio et Santa-Maria-Poggio en travaux.
- La nouvelle station de Bastia Sud, située sur l'Arinella en service depuis début 2014 a été réceptionnée au premier semestre 2015.

Les autres enjeux en matière de protection de l'eau et des milieux aquatiques se concentrent autour de la préservation des masses d'eau (qui sont en grande majorité en très bon état écologique).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Corse 2016-2021 a été adopté le 21 décembre 2015.

Les principales pressions sur ces masses d'eau sont le développement fort de l'urbanisation en zone littorale et l'activité d'extraction de matériaux alluvionnaires non réglementée.

Le rétablissement de la continuité écologique sur des installations existantes concerne une vingtaine d'ouvrages.

Les arrêtés de classement des cours d'eau (Listes 1 et 2) ont été signés le 15 septembre 2015.

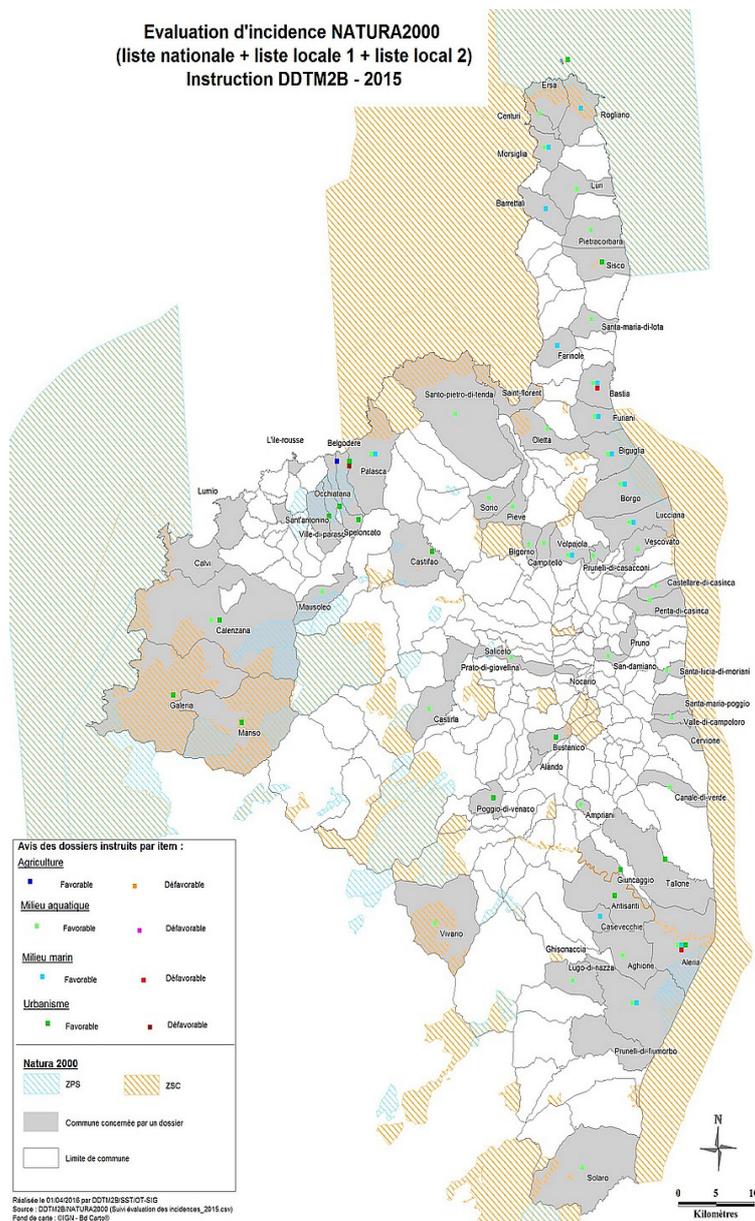
En 2015, la DDTM a instruit 60 déclarations et 10 autorisations.

Les inspecteurs de l'environnement spécialité « Eau » ont réalisé 219 contrôles, pour un volume de 221 hommes/jour, dont 71 se sont avérés non conformes. 3 rapports de manquement administratifs ont été rédigés et 4 PV ont été dressés.

(c) Préserver la biodiversité

L'État participe à la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la fonctionnalité des milieux naturels et l'intégration de l'environnement dans les projets d'aménagement.

- 47 sites Natura 2000 de Haute-Corse,
- 150 procédures d'évaluations d'incidences Natura 2000 (72 en 2014).



Carte des sites Natura 2000

(d) *Améliorer la qualité des paysages et le cadre de vie*

Maîtriser la pression publicitaire notamment aux entrées de ville.

Il s'agit de lutter contre les nuisances visuelles de certains enseignes et de favoriser les économies d'énergie mais aussi de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière par la mise en œuvre de règlements locaux de publicité. A la suite à la campagne de verbalisation en matière d'affichage réalisée en 2014, 200 courriers (procédure contradictoire) ont été envoyés aux publicitaires ou

annonceurs. Les services de l'État ont reçu une cinquantaine de réponses, dont 4 seulement pour indiquer que le dispositif avait été retiré.

Maîtriser la consommation des espaces agricoles

28 dossiers ont été examinés par la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles et répartis comme suit :

- 5 projets de carte communale (Pancheraccia, Sant'Andrea di Cotone, Velone-Orneto, Omessa)
- 1 projet de PLU (Borgo)
- 9 délibérations motivées autorisant une construction,
- 5 recours gracieux suite à refus d'autorisation d'urbanisme
- 8 projets de centrales solaires au sol.

3.3 - INTÉGRER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, MONUMENTAL ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORSE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction régionale des affaires culturelles offre aux partenaires institutionnels et aux bénéficiaires un guichet unique regroupant, dans une seule direction, à la fois les services chargés de l'archéologie, des monuments historiques et de la conservation et valorisation du patrimoine bâti ainsi que de la promotion de l'architecture.

Le bilan 2015 par secteur d'activité

L'archéologie

Découverte exceptionnelle à Lano d'une grotte d'une cavité sépulcrale datant de l'âge de Bronze.

Les monuments historiques : affectation d'un conservateur pour la Corse

- Restauration de 8 édifices protégés au titre des Monuments historiques (MH)
- Protection de 6 immeubles au titre des Monuments historiques
- Protection d'objets mobiliers au titre des MH

L'architecture et le patrimoine

1410 dossiers ont été instruits dont :

- 518 demandes d'avis sur sites permis de construire
- 800 dossiers de demande préalable (dont 427 en abord de monuments historiques)
- 9 tracés de lignes EDF

On notera les nombreux rapports en Conseil des Sites, de dossiers en sites classés ainsi que les missions de conseil et soutien aux communes : participation au jury de concours de maîtrise d'œuvre (parkings, logements sociaux, musée ...), mise en valeur de monuments historiques, études patrimoniales, rénovation urbaine...

Le STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) a également participé à d'autres études stratégiques comme la charte paysagère du pays de Balagne, la charte paysagère du Cap Corse, un cahier de recommandations architecturales sur les installations temporaires sur le domaine maritime de Haute-Corse.

Le STAP a également un rôle important dans le domaine de la conservation du patrimoine

- visites sur MH (chantiers ou sites naturels protégés) : 40

- fiches d'état sanitaire MH en collaboration avec le CRMH : 9
- contribution à l'étude sur le patrimoine XXème, engagée par la DRAC et menée par le CAUE 2B
- pilotage de l'étude sur les tours du littoral du Cap Corse
- suivi de 4 AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) en cours d'élaboration dont le financement a été accompagné par les subventions de la DRAC
- contribution au suivi d'une étude archéologique du bâti sur la commune de Bastia, menée à l'initiative du service régional de l'archéologie (SRA).

IV - L'ETAT CONSOLIDE LA COHESION SOCIALE EN FAVORISANT L'ACCÈS AU LOGEMENT ET EN PRÉVENANT LES EXCLUSIONS

4.1 - PROMOUVOIR L'ACTION ÉDUCATIVE

Les nouveaux rythmes scolaires : 90 % de la population scolaire élémentaire du département est couverte

La réforme des rythmes scolaires a vu la signature de 56 projets éducatifs de territoire (PEDT) sur 69 communes parmi les 79 possédant une école se concrétiser.

La refondation de l'Éducation Prioritaire en Haute-Corse

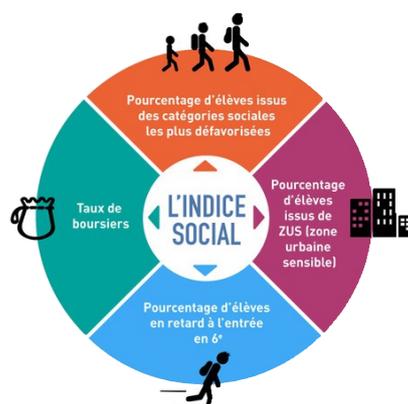
La nouvelle carte de l'éducation prioritaire est effective à la rentrée 2015.

En Corse, 10 établissements sont désormais classés en REP et 1 en REP + (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) dont 5 en Haute-Corse. Chaque collège qui bénéficie du classement fait partie d'un réseau avec les écoles primaires et maternelles de son secteur de recrutement. Être en REP permet de bénéficier de certains avantages :

- les classes comptent moins d'élèves.
- les élèves de sixième bénéficient d'un accompagnement renforcé grâce à une aide aux devoirs ou à du tutorat. Les enseignants en charge de ces aides bénéficient d'heures de formation et d'indemnités

En REP +, les enseignants bénéficient également d'1h30 hebdomadaire de décharge pédagogique afin de se réunir et de travailler sur des projets.

C'est à partir d'un indice social défavorable qui prend en compte les critères de résidence, de CSP les plus défavorisées avec comme corollaire les taux de boursiers et le pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème} qu'ont été retenus les établissements dont les handicaps requièrent une attention plus soutenue pour une meilleure équité de traitement.



La mise en œuvre des valeurs de la République au sein des écoles et des établissements scolaires

- des actions partenariales pour associer pleinement les parents d'élèves à l'école ; ont été réalisées en 2015 ;
- une charte de la laïcité annexée au règlement intérieur visée par les parents et affichée dans les écoles et établissements d'enseignement du second degré publics
- un travail collégial entre les collectivités, l'éducation nationale et les divers services de l'État pour la réussite éducative des jeunes ;
- une mobilisation du monde associatif, économique, et de la société pour soutenir l'école dans son action de lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux. (Aides aux devoirs-partenariats culturels et sportifs - découverte du secteur économique avec les chambres consulaires et de métiers - intégration de la citoyenneté en formation initiale dans l'ESPE et en formation continue pour les enseignants - lien entre l'école et le monde extérieur).

4.2 - FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

L'État a poursuivi en 2015 son action pour augmenter l'offre de logements sociaux afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre.

(a) *Le logement locatif social neuf*

- Le parc représente en Haute-Corse 7799 logements, soit 58 % de l'ensemble de la région. Ce parc se concentre sur la ville de Bastia avec 64,75 % du total départemental.

146 logements locatifs neufs ont été financés dans le département en 2015 : dont 11 logements sociaux communaux dans des communes dépourvues de logements sociaux et 17 logements publics dans la commune de Ville-di-Pietrabugno, commune qui est soumise à l'article 55 de la loi SRU depuis 2014.

(b) *L'amélioration du parc privé*

En 2015, la Délégation de l'Anah a subventionné la réhabilitation de 149 logements (192 en 2014), pour un montant total de subventions de travaux de 1,3 M€.

Il est à noter, que 90 logements ont pu bénéficier, grâce au programme « Habiter mieux », d'une aide complémentaire de près de 254 000 € appelée Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements (FART).

Les nouvelles Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) financées en 2015 sont les suivantes :

- renouvellement de l'OPAH Renouvellement urbain (RU) et OPAH copropriétés dégradées (CD) du centre ancien de Bastia

- OPAH de la ville de Corte : 80 logements et la réhabilitation des parties communes de 7 copropriétés.

(c) *Le renouvellement urbain*

Dans son rôle de représentant local de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), la DDTM assiste la ville de Bastia et ses partenaires (bailleurs sociaux et SEM de Bastia) pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

Les quartiers sud de Bastia

- Clôture du Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) Bastia – Quartiers-Sud
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et Projet d'Intérêt Régional (PRIR) de la Cité des monts des lacs et des arbres : 3 des 4 M€ de l'enveloppe affectée à la région Corse lui sont réservés.

Le centre ancien de Bastia

Le centre ancien de Bastia, inscrit en grande partie dans un périmètre de quartier prioritaire de la politique de la ville, est l'objet d'une politique de requalification. Les actions, conduites par la ville de Bastia, sont réparties en trois dispositifs complémentaires pour le traitement global de son habitat et de son fonctionnement urbain, social et économique :

- 2 opérations de résorption d'habitat insalubre (RHI)
 - ✓ RHI Letteron-Colonnes : terminée
 - ✓ RHI Pontetto : les 3 immeubles, comprenant 22 logements, ont été démolis. 768 K€ représentant près de 69,4 % de la subvention ANAH ont été versés à ce jour.
- Programme National de Requalification des Quartiers Ancien Dégradés (PNRQAD) : 8 opérations sur 19 sont engagées et 1,51 M€ ont été versés représentant environ 21 % de l'ensemble des subventions ANRU du programme. Les opérations travaux caractéristiques réalisées ou livrées depuis 2012 sont la requalification de la rue de la Miséricorde et la réalisation de la place Vattalapesca.

L'actuelle équipe municipale a souhaité reconfigurer le projet sur l'îlot Pontetto. Ce nouveau programme devra faire l'objet d'un avenant examiné dans le cadre d'une réunion technique des partenaires au siège de l'ANRU courant 2016.

- OPAH Renouvellement urbain (RU) et OPAH copropriétés dégradées (CD) : renouvelées le 1er juin 2015 pour cinq ans. Elles concernent la réhabilitation de 105 logements pour l'OPAH RU et 26 copropriétés dégradées sur l'OPAH CD. Cette dernière opération propose la possibilité de recourir au dispositif « opération de restauration immobilière » afin de contraindre les propriétaires de mauvaise volonté à engager des travaux sous peine d'expropriation des logements.

(d) *La mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville*

- Contrat de ville : signature le 6 novembre 2015 en présence du ministre de la ville, Patrick Kanner.
- Appui financier au développement de la plate-forme mobilité dans les quartiers prioritaires.

(e) L'accueil des gens du voyage

- révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la Haute-Corse adoptée par l'État et le Conseil Départemental.
- livraison à Bastia des travaux d'aménagement d'un terrain pour « gens du voyage sédentarisés » et des 27 logements adaptés, subventionnés par l'État
- Une aire pour les gens du voyage existe en Balagne

4.3 - LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES

(a) La prévention des violences faites aux femmes et l'égalité Femmes/Hommes

En matière de prévention des violences, il existe 2 dispositifs majeurs : l'intervenant(e) social(e) en commissariat et le téléphone grave danger.

En matière d'égalité : un laboratoire de la mixité a été mis en place.

Par ailleurs ont été poursuivies, en relation avec les services de l'Education nationale, les interventions sur l'égalité filles/garçons et la diversification des choix d'orientation professionnelle auprès de scolaires et d'enseignants (Collège St Joseph à Bastia, Collège et Lycée du Fium'orbu).

Les actions associatives organisées dans les micro-régions ont été soutenues par la déléguée au droit des femmes (une journée de rencontres et d'information au CCAS de Calvi en Balagne)

(b) La lutte contre les addictions

La lutte anti-drogue s'est poursuivie par des séances de sensibilisation, d'information et de formation dans les établissements scolaires.

- 57 classes soit plus de 1300 élèves en 2015

(c) La lutte contre les discriminations

Harcèlement scolaire

Le signalement de cas a progressé en qualité en 2015 : 4 cas recensés via le n° vert national, 6 situations identifiées grâce au contact direct avec les référents.

La journée « Non au harcèlement » du 5 novembre (et concours national) créée au profit des éducateurs en lien avec les familles est inscrite au projet éducatif des établissements scolaires.

Une diffusion de deux protocoles de traitement des situations (1^{er} et 2nd degré) a été faite aux directeurs d'école et chefs d'établissement.

La sensibilisation des personnels en charge du recueil de la parole des élèves est en cours.

10 sessions de prévention auprès des jeunes sont prévues

Cyber Harcèlement

Des actions ont été organisées à l'attention des élèves en lien avec les services sécurité (gendarmerie notamment en lycées professionnels) et la PJJ.

Les dangers d'internet : 18 sessions

Homophobie

Un guide pour la gestion des situations a été adressé aux établissements du second degré.

V - L'ETAT SE MODERNISE POUR AMELIORER LE SERVICE AUX USAGERS

Quelques chiffres en 2015 :

Services de délivrance des titres : plus de 8000 rendez-vous ont été accordés aux ressortissants étrangers, et un délai amélioré de délivrance des cartes de séjour (premiers titres ou renouvellements), .

Le suivi des dossiers de renouvellements et de première demande de titres de séjour réalisé dans le cadre du contrôle de gestion fait apparaître un délai de traitement conforme aux objectifs nationaux à savoir :

- 75,96 jours pour les premières demandes (objectif 90 jours)- 27,43 jours pour les renouvellements (objectif 30 jours)

Certificats d'immatriculation : 37 000 opérations liées aux certificats d'immatriculation ont été réalisées (non gage, changement d'adresse) dont 11 000 demandes de « cartes grises » (contre respectivement,35 000 et 12 000 en 2014),

6 000 permis de conduire en format FAETON, ("carte de visite") ce chiffre confirme une tendance antérieure et une forte d'augmentation du nombre de demandes (1700 titres établis en 2011).

5.1 - POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU SERVICE À L'USAGER

La mise en place des plate-formes régionales passeports et demandes d'acquisition de la nationalité française

Depuis le 21 janvier 2015, la plate-forme régionale des passeports a instruit 12 968 demandes et traité dans un délai moyen n'excédant pas 2 jours à partir de leur réception (6 590 pour la Haute - Corse et 6 378 pour la Corse – du- Sud).

Pour ce qui est de la plate-forme des demandes d'acquisition de la nationalité française (mariage et naturalisation) mise en place au 1^{er} avril 2015, les services ont fait face à une volumétrie nettement supérieure aux prévisions : plus de 450 dossiers sur 9 mois au lieu des 360 annuels – en moyenne – antérieurs (230 pour la Corse-du-Sud, 130 pour la Haute-Corse). Pour autant, les délais d'instruction des dossiers retenus (au regard d'une nécessaire exigence de complétude) ont été conformes à l'indicateur « INDIGO » national de suivi du ministère de l'intérieur (150 jours), qui a été respecté.

La pérennisation et la généralisation de l'accueil sur rendez-vous : après l'expérimentation au SIP (service des impôts des particuliers) de Bastia, le SIE (service des impôts des entreprises) accueille depuis mars 2015 les chefs d'entreprise et expert-comptables sur rendez-vous.

Afin d'amorcer le "tout numérique" le site de l'État en Haute-Corse propose depuis novembre 2015 la prise de rendez-vous en ligne pour les demandes de renouvellement des titres de séjour, pour des créneaux réservés de 3 demies journées par semaine. Cette offre sera amenée à se développer afin de permettre une meilleure prise en charge des demandes et accélérer la prise de rendez-vous des usagers qui peinent encore à contacter le service par téléphone.

L'Expérimentation d'un dispositif d'accueil guidé au moyen d'écrans tactiles sur le site de la DGFip de Bastia-Recipello.

5.2 - FACILITER LES DÉMARCHES DES USAGERS

Poursuivre la mise en place de l'accessibilité à la préfecture

Après les guichets pour les titres de séjour en 2014, ont été rendus accessibles la plate-forme régionale pour la délivrance des passeports, ainsi que celle des naturalisations et la banque d'accueil des usagers.

Réorganisation des services de la DDFIP de Balagne

1. Le recouvrement de l'impôt de l'Île Rousse a été transféré au SIP-SIE (de Calvi au 1^{er} janvier 2015)
2. A la mi-juillet, la gestion des collectivités de la Trésorerie de Calvi a été transférée à l'Île Rousse. Dès lors, la Trésorerie de Calvi a été fermée, et la Trésorerie de l'Île Rousse est devenue l'assignataire unique de l'ensemble des collectivités et établissements publics de Balagne

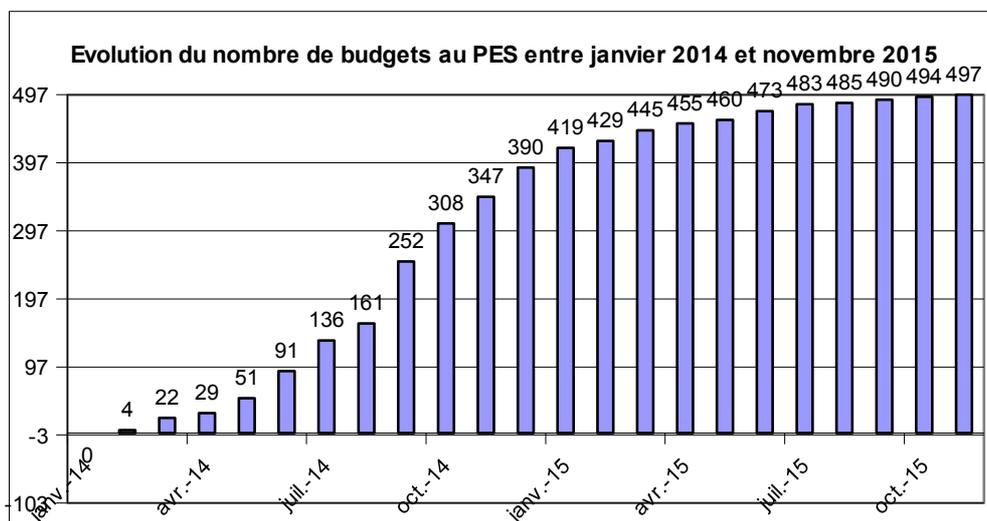
5.3 - RENDRE LES SERVICES DE L'ÉTAT PLUS PERFORMANTS

Création de nouveaux locaux pour le COD (centre opérationnel départemental)

Situés au 4^{ème} étage de la préfecture, ces locaux, totalement réhabilités, comprennent une salle de crise équipée de moyens modernes de projection et de transmission, des box de travail individuels et une salle de décision. Cette salle a été inaugurée par le Préfet en présence du DGSCGC et du PCD2B en mai 2016.

Généralisation de la dématérialisation des échanges de mandats et de titres entre l'ordonnateur et le comptable public

La totalité des 497 budgets gérés par les comptables publics de la Haute-Corse a basculé au « Protocole d'Echanges Standard », plaçant de ce fait le département en tête de l'interrégion PACA-Corse.



Dans le même temps, la dématérialisation intégrale (« full démat ») intégrant les pièces justificatives, a notablement progressé : 205 budgets sur 497 en « full démat » au 31 décembre 2015.

5.4 - ORGANISER LES ÉLECTIONS

Ont été réalisés en 2015 :

Consultations électorales organisées en 2015 :

3 scrutins politiques :

- élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- élections territoriales des 6 et 13 décembre 2015
- élections politiques partielles et complémentaires municipales : L'Ile Rousse, Olmeta di Tuda, Corscia, Pietra di Verde, Novale, Sta Réparata di Moriani, Cambia, Solaro, Tomino.

2 scrutins professionnels :

- élections de 6 juges au tribunal de commerce de Bastia
- élections des membres de la chambre d'agriculture

Nombre d'électeurs et de recours :

2 procédures de révisions des listes électorales dont une exceptionnelle

121 recours introduits devant le tribunal administratif de Bastia

60 radiations prononcées

Annulation de révision de listes électorales de 7 communes par le tribunal administratif

Au 30 novembre 2015, le nombre d'électeurs s'établissait à 122 145.

5.5 - ASSURER LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

(a) Le contrôle de légalité et le conseil aux collectivités territoriales :

Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales :

15 829 actes ont été réceptionnés en préfecture et en sous-préfectures contre 20 339 en 2014.

9287 actes (hors télétransmission) ont été réceptionnés par les sous-préfectures de Corte et Calvi, dont **1905** ont été transmis au contrôle de légalité compte tenu de leur caractère prioritaire (en application de la stratégie départementale).

Le contrôle effectué a donné lieu à la rédaction de **315** lettres d'observations, **200** retraits ou reformations d'actes ont été effectués (63,5%) et **16** déférés ont été formés auprès du Tribunal administratif.

Le conseil aux collectivités territoriales :

Le conseil aux collectivités, tendant à garantir la sécurité juridique des actes, se sont notamment traduits par l'échange de courriers postaux ou électroniques portant sur des questions d'ordre juridique et l'organisation de réunions de travail.

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015 a nécessité un renforcement de la fonction « conseil » aux collectivités et à leurs établissements publics.

La télétransmission des actes :

Au cours de l'année 2015, 43 collectivités locales ont adhéré au dispositif « ACTES », permettant la transmission dématérialisée de leurs actes soumis au contrôle de légalité.

Le nombre de collectivités émettrices a ainsi été porté à **93** (près de 50% d'augmentation) au 1^{er} janvier 2016,

4 528 (soit 28,6%) actes ont été télétransmis dans les arrondissements de Corte, Calvi et Bastia.

(b) La coopération intercommunale :

Durant l'année 2015, qui a été marquée notamment par l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, l'élaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a fortement mobilisé le service sur un plan matériel, logistique et juridique. La procédure mise en œuvre a notamment nécessité la tenue de plusieurs réunions des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale, préalable indispensable à l'adoption définitive du projet de schéma.

Le projet initial, défini selon les orientations de la loi NOTRe, a notamment conclu à la fusion de 17 EPCI à fiscalité propre existants pour aboutir à la constitution de 8 nouvelles entités.

En outre, les nouvelles dispositions de ce texte relatives aux compétences des EPCI à fiscalité propre ont conduit le service à engager un travail approfondi de mise en conformité et d'actualisation des statuts en relation avec les élus concernés dont l'issue doit intervenir avant le 31 décembre 2017.

Enfin, des modifications statutaires ont été effectuées pour entériner notamment la prise de nouvelles compétences par des communautés de communes existantes.

Au 1^{er} janvier 2016, l'intercommunalité dans le département se décline ainsi :

	SIVOM	SIVU	CC	C.AGGLO	Synd Mixtes	TOTAL
BASTIA	1	3	2	1	1	8
CORTE	5	5	11		5	26
CALVI	2	2	5		3	12
TOTAL	8	10	18	1	9	46